

# Bulle d'AIRE

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

## C'est une vraie maison des familles

Cette réflexion faite par une femme qui vient rendre visite à l'un de ses proches au C.P. de Vivonne depuis le mois de mai 2021, confirme, s'il en était besoin l'importance d'une Maison d'Accueil pour les familles et amis des personnes détenues

Beaucoup d'entre vous, familles et amis, disent aux bénévoles de AIRE et aux salariées du GEPSA combien vous appréciez de pouvoir vous poser quelques instants, après une route plus ou moins longue, de pouvoir échanger quelques paroles, en acceptant ou pas une boisson, quelques gâteaux que vous offre l'Association. « **C'est l'ouverture ici avant la fermeture des portes là-bas** » dit aussi cette même visiteuse.

Certaines familles franchissent la porte de la Maison d'Accueil des Familles depuis plusieurs années. Très peu arrivent à dire « On s'habitue ». « **La 1<sup>ère</sup> fois c'est dur de franchir cette porte sans savoir ce qui nous attend.** ». On se met dans un coin, on ose à peine parler pour dire notre angoisse et nos peurs. Très vite on s'aperçoit que l'on n'est pas seul, que d'autres vivent cette même condition d'être maman, femme, compagne, enfant, ami d'une personne détenue.

Parfois on est triste, parfois on est joyeux. Au début on n'ose pas aller vers l'autre, mais lorsqu'on vient ici on vit tous un peu la même chose. Là on peut parler ; on peut aussi se taire. On ne sera pas jugé mais on pourra être écouté et peut-être se faire aider. Parler à quelqu'un fait du bien et même on peut aussi se faire des amis.

Nous, bénévoles, nous sommes là pour essayer d'apporter quelques rayons de soleil dans votre histoire parfois sombre. Familles et amis, vous prenez souvent la parole pour nous remercier. **Aujourd'hui nous vous invitons, si vous le souhaitez, à nous écrire pour partager ce que vous voulez de votre vécu au sein de cet univers particulier qu'est la prison. MERCI.**

*Proverbe africain : Si tu veux aller vite marche seul. Mais si tu veux aller loin, marchons ensemble*

## Colis de fin d'année

C'est un rituel qu'il est bon de conserver. Comme chaque année, familles et amis, vous pourrez apporter un « colis alimentaire » à vos proches, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous ne manquerons pas de vous donner des précisions dès que nous aurons l'information officielle de la Direction du Centre Pénitentiaire.

## Quoi de neuf

**Une bonne nouvelle ! Suite aux journées des Associations qui se sont tenues à Vivonne le 4 octobre et à Poitiers le 12 octobre**, 4 personnes ont émis le désir de découvrir les missions de l'Association et ont commencé une période d'observation à la MAF. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir l'équipe se renouveler.



## Personne étrangère en prison : une situation très dégradée

La Cimade intervient au centre pénitentiaire de Vivonne Poitiers depuis une dizaine d'années : sa mission est d'aider les personnes étrangères dans leurs démarches administratives en vue d'obtenir ou de renouveler un titre de séjour. Les personnes souhaitant faire appel à nous peuvent nous écrire : 6 Place Prosper Mérimée, 86000 Poitiers, ou envoyer un courrier en interne qui sera déposé dans notre casier au SPIP. Les CPIP nous mettent en contact avec les personnes étrangères incarcérées afin de faire le point sur leur situation administrative.

Nous accompagnons les personnes dans la collecte des multiples documents nécessaires pour étayer leur demande de titre de séjour jusqu'à la finalisation du dossier envoyé à la préfecture.

Mais il faut avouer qu'à l'heure actuelle, l'obtention ou le renouvellement des titres de séjours sont difficiles, en raison de la politique menée par le gouvernement, qui cherche à exclure les personnes étrangères ayant été condamnées, du séjour sur le territoire, même si celles-ci sont encore théoriquement protégées de l'expulsion du fait de leurs liens avec la France : arrivée précoce, parent d'enfant français, conjoint de français(e). Ces personnes se retrouvent alors à leur sortie de prison en situation irrégulière, et ne peuvent plus accéder aux droits sociaux ou à l'emploi. Pour celles qui n'ont pas ces protections particulières, il est courant qu'elles soient directement placées dans un centre de rétention à leur sortie, ou assignées à résidence, puis expulsées du territoire. En ces temps de pandémie, cela implique un long séjour en CRA (Centre de Rétention Administrative) car les retours sont retardés ou impossibles.

La seule démarche éventuellement fructueuse reste donc la demande d'asile pour l'obtention du statut de réfugié, qui est le seul qui protège encore véritablement de l'expulsion du territoire, mais qui suppose un réel danger encouru au pays d'origine. Mais là aussi cela se dégrade, nous avons vu plusieurs cas de personnes se voyant retirer leur statut par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) au motif de la gravité des faits reprochés (terrorisme, traite).

La « double peine », qui avait été abolie lors d'un gouvernement précédent, est de facto de retour !

Anne-Sophie Astrup, la Cimade, groupe local de Poitiers



**Truffes au  
chocolat**  
(pour une cinquantaine)



Faire fondre 250g de chocolat noir au bain-marie ; ajouter 100g de beurre, 2 jaunes d'œufs, 80 g de sucre glace (Facultatif : 1 cuillerée de rhum ou d'extrait de café).

Laisser reposer au moins 2h au frigo ; former des boules que l'on roule dans du chocolat granulé ou du chocolat en poudre.

C'est simple et c'est bon !



Petit mot de GEPsa

**Réservez désormais  
vos rendez-vous parler  
en ligne depuis chez vous**

[www.penitenciaire.justice.fr](http://www.penitenciaire.justice.fr)

Il vous suffit de vous authentifier avec FranceConnect et d'enregistrer votre n° de permis de visite. Emilie et Florence peuvent vous expliquer la démarche à l'accueil familles.

24h/24  
7j/7

